

# ***SAINT LEGER SOUS LA BUSSIÈRE***



***PRENEZ SOINS DE  
VOUS ET DE VOS***

***BULLETIN MUNICIPAL N° 37***

***DECEMBRE 2020***



**Conscrits en 0**  
*lors de la remise des cocardes*



# ***Le mot du Maire***

*Le 15 mars dernier, vous avez élu onze conseillers municipaux dont cinq qui vont exercer un mandat municipal pour la première fois. Au nom de tous mes collègues élus je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance témoignée.*

*Je veux également saluer le travail des élus sortants. Pendant de nombreuses années, ils ont assuré pleinement leur mission d'élus. J'ai toujours pu compter sur leur soutien. Je les remercie profondément.*

*Je tiens aussi à remercier le personnel communal, les pompiers, et tous les membres et bénévoles des associations.*

*Comme chaque année, dans ce bulletin, vous trouverez les différentes informations sur la vie de notre commune, quelque peu chamboulée en cette année si particulière.*

*Tout d'abord pour la nouvelle équipe municipale : sa prise de fonction n'a pu avoir lieu qu'à partir du 26 mai, après le confinement. Mais celle-ci s'est rapidement mise au travail avec la création de différentes commissions (bâtiment, voirie, communauté de communes, ...) et l'élaboration du budget, voté le 23 juin. Elle aura à cœur d'être à votre service et de travailler pour l'intérêt collectif.*

*L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis. Le virus que nous ne prenions pas au sérieux initialement à modifier nos habitudes de vies et de travail, suscitant aussi légitimement nos inquiétudes pour les plus fragiles d'entre nous.*

*Toutes nos associations ont été privées d'activités dès le 15 mars. Je les encourage à garder toute leur motivation et leur envie de proposer de belles animations lors de jours meilleurs.*

*Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre dans leur forme habituelle ont été annulées. Chaque commune était libre d'organiser un dépôt de gerbe dans un cadre minimal et sans public ni représentant du monde combattant. En respectant ces consignes, l'hommage de la commune a été rendu, en comité restreint, en ma présence et accompagné de mes deux adjoints et du chef de corps des pompiers.*

*Dans ce contexte sanitaire toujours pesant, je vous confirme mon total engagement ainsi que celui de l'équipe municipale. Je vous invite à continuer d'appliquer les gestes barrières et à respecter le port du masque chaque fois que cela est nécessaire. C'est de cette manière, et bien sûr avec la contribution de la recherche médicale, que nous parviendrons à dépasser cette situation.*

*Cette année nous ne pourrons pas nous retrouver à la salle communale pour notre traditionnelle cérémonie des vœux et partager le verre de l'amitié. Je profite donc de ce bulletin pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants.*

*Enfin, en cette année si particulière, n'oublions pas celles et ceux qui sont dans la solitude ou qui traversent des moments difficiles dans leur vie familiale ou professionnelle.*

*Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, je vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur et de santé 2021.*

*Prenez soin de vous,*

*Pierre Lapalus.*

# Etat Civil 2020

Arrêté au 6 décembre 2020

## Nos condoléances aux familles et amis de

- ✓ Georges Antonin PARDON, décédé le 28 décembre 2019 à Mâcon
- ✓ Marie Henriette BERTHAUD veuve DESROCHES, décédée le 2 janvier en son domicile

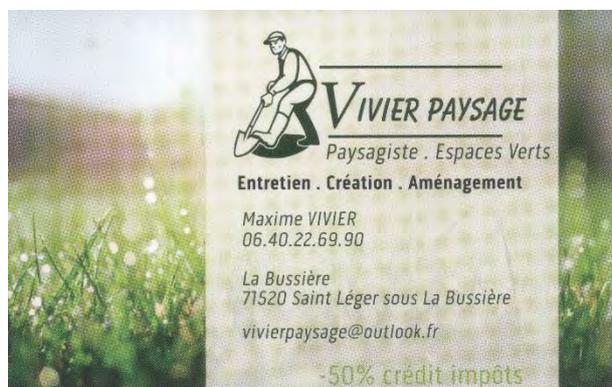
## Inhumations au cimetière

- ✓ Jeanine QUINOT veuve THEVENET, décédée le 10 février à Tramayes,
- ✓ Jean, Jacques, Eugène DENOJEAN, décédé le 19 mars à LYON 4,
- ✓ Marie-Madeleine BACOT, décédée le 27 mars à Mazille,
- ✓ Marthe JAMBON veuve MARTIN, décédée le 26 mars à Tramayes,
- ✓ Irma DARGAUD veuve DUCROT, décédée le 10 avril à Beaujeu



## Bienvenus aux nouveaux habitants et propriétaires

- ✓ M. Michel SOMBARDIER au Bourg,
- ✓ M. Philippe LEMOINE à la Belouze,
- ✓ M. ROUX à la Bussière.



## Nouvel artisan

## Départ en retraite de Mme Isabelle PHILIBERT, secrétaire de Mairie

Départ à la retraite d'Isabelle Philibert, secrétaire de mairie depuis avril 1981. Arrivée à ce poste en remplacement presque au pied levé de M. Petitjean, elle ne pensait pas y faire toute sa carrière. Elle a su s'adapter aux nombreuses tâches incombant à ce travail en perpétuelle évolution, avec rigueur et discrétion. Elle est succédée par Catherine Besnard. Après de bons et loyaux services pendant 38 ans, Isabelle va goûter aux plaisirs de la vie sans contraintes établies.



# Compte Administratif 2019 et Budget Primitif 2020

	<i>Compte Administratif 2019</i>	<i>Budget Primitif 2020</i>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<i>Charges à caractère général</i>	42 261.10	241 446.47
<i>Charges du personnel</i>	18 673.98	19 570.00
<i>Reversement taxes</i>	2 480.00	2 700.00
<i>Autres charges (participations communales, subventions et indemnités élus)</i>	52 641.38	56 300.00
<i>Charges financières (intérêts)</i>	3 506.51	2 500.00
<i>Dotations aux amortissements</i>	1 836.18	2 100.00
<i>Virement à la section investissement</i>	64 300.00	38 500.00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>185 699.15</b>	<b>363 116.47</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<i>Excédent reporté</i>	184 093.51	193 566.47
<i>Ventes et prestations de services (concessions de cimetière et autres)</i>	7 152.49	6 200.00
<i>Impôts et Taxes</i>	67 129.00	57 600.00
<i>Dotations, subventions et participations</i>	79 153.70	63 950.00
<i>Locations et remboursements de frais</i>	39 077.77	39 000.00
<i>Produits financiers (revenus de titres)</i>	2 876.66	2 800.00
<i>Produits exceptionnels (dons)</i>	72.00	
<i>Remboursement charges personnel</i>	11.39	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>379 566.52</b>	<b>363 116.47</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<i>Déficit d'investissement reporté</i>	7 548.60	47 758.90
<i>Emprunts et dettes</i>	30 796.99	19 200.00
<i>Réhabilitations bâtiments et autres</i>	112 639.09	45 500.00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>150 984.68</b>	<b>112 458.90</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	64 300.00	38 500.00
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	92 092.60	64 600.90
<i>Fonds compensation TVA</i>	4 611.00	4 700.00
<i>Subventions diverses</i>	4 136.00	1 358.00
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	550.00	1 200.00
<i>Dotations aux amortissements</i>	1 836.18	2 100.00
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>167 525.78</b>	<b>112 458.90</b>

Les taux applicables sur la commune sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 8.05 % (au lieu de 7.80 % en 2018),
- Taxe sur le foncier bâti : 11.18 % (au lieu de 11.03 % en 2018),
- Taxe sur le foncier non bâti : 21.58 % (au lieu de 20.92 % en 2018).

Le produit de ces taxes au titre de l'exercice 2019 s'élève à 57 356.00 €.



# Travaux 2020

**Voirie** : Goudronnage de la Vielle Route et du chemin des Portes au Bois Mouchoir pour un montant de 29881,00 Euros TTC

**Etang de Pontcharras** : Entreprise PRETESAC Thierry – Reprise des joints = 408.00 €

**Ecole** : Entreprises BONNOT Olivier et MOIROUD Alain – Réparation (724,68 €) et peinture (1603,20 €) = 2327,88

EVR EURL – Lave-linge et Sèche-linge = 1059,79 €

**Logement Maison Berthoud** :

EVR EURL – Remplacement chauffage = 1548,25 €

Bouchardes Fermetures – Remplacement d'une fenêtre et volet = 1563,68 €

**Adressage** : La Poste = 4320,00 €

**Mairie** : XEFI – écran d'ordinateur et barrette mémoire = 456,12 €



## Remerciement

Nous remercions les bénévoles venus nombreux pour le désherbage du cimetière et de leur aide pour garder ce lieu de souvenir propre.

Gilles Pardon 1<sup>er</sup> Adjoint au maire tient à remercier les bénévoles venus pour entretenir et désherber les allées entre les deux dates proposées.

La municipalité proposera à nouveau aux bénévoles de se joindre à elle, pour deux matinées au cours de l'année 2021.





# S.I.V.O.S des GROSNE

Année 2020-2021

Communes Ecoles	ST LEGER	GERMOLLES	TRAMBLY	ST PIERRE	COMMUNES EXTERIEURES	TOTAL
ST LEGER	11	2	2	6	1 Trades 1 Tramayes	23
GERMOLLES	5	0	4	5	1 Tramayes	15
TRAMBLY	6	1	6	11	1 Matour	25
ST PIERRE Maternelle	2	4	4	13	1 St Jacques	24
ST PIERRE Primaire	6	1	5	11	1 St Jacques 1 Tramayes	25
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>46</b>	<b>7</b>	<b>112</b>

**St Léger** : moyenne et grande section maternelle, **Germolles** : CP **Trambly** : CM1 et CM2, **St Pierre** : toute petite, petite et moyenne section maternelle, **St Pierre** : CE1 et CE2

**112 enfants pour 78 familles**

**Compte Administratif 2019 et Budget 2020 du SIVOS**  
**Section de Fonctionnement**

	Compte Administratif 2019	Budget 2020
<b>Dépenses</b>		
Toutes fournitures	64 355.68	75 850.00
Charges de personnel	123 153.60	129 800.00
Dépenses imprévues		220.24
Autres charges de la gestion courante	589.33	7 300.00
Virement à la section investissement		0
	<b>188 098.61</b>	<b>213 170.24</b>
<b>Recettes</b>		
Excédent de Fonctionnement	31 273.03	27 870.24
Remboursement rémunération personnel	1 978.21	
Produits de services	13 594.33	12 900.00
Autres produits de gestion courante	1.66	
Subventions diverses		
1. Subvention Région	24 268.99	24 400.00
2. Subvention des communes :		
• St Léger s/B -----	39 698.79	40 790.98
• St Pierre le V. -----	51 225.96	52 122.59
• Trambly -----	41 931.84	42 862.48
• Germolles s/G -----	13 143.41	12 223.95
	<b>217 116.22</b>	<b>213 170.24</b>

Nouvelle Présidente, Mme Julie JUGNET de Saint Pierre le Vieux et Vice-Présidente Mme Liliane BRU de Germolles sur Grosne

# ***Le Club des 3 Grosne***

*Cette année a été pour tous très compliquée, les 2 manifestations du club ont dû être annulées.*

*Entre les deux confinements, le peu d'adhérents nous a permis de nous retrouver les mercredis habituels et organiser les repas du club.*

*Le 24 juillet le restaurant "La Ballade de Marboeuf" nous a servi un délicieux repas apprécié de tous, puis le 15 octobre nous sommes allés au "Moulin du Lac" à Trivy assister au déjeuner-spectacle présenté par la famille Nesme, nous avons dégusté le menu proposé par le Chef, puis regardé le spectacle où s'enchaînaient, danses, acrobaties, chansons et magie, nous a permis de passer un bon moment.*

***Pour les manifestations 2021, nous proposons les dates :***

*le jeudi 8 avril 2021 pour le concours de belote*

*le dimanche 26 septembre pour le Loto,*

*Espérant que la situation sanitaire le permette.*

*En souhaitant que les choses s'améliorent, restons prudents.*

*Bonne année 2021*

*Le Club des 3 Grosne*

## ***Repas CCAS***

*Le samedi 3 octobre se réunissaient nos quelques "Sanldziron" âgés de plus de 70 ans, accompagnés de leur conjoint(e) au restaurant "La Ballade de Marboeuf" à l'occasion du repas communal.*

*Monsieur le Maire et son épouse ainsi que deux conseillers municipaux était présents au rendez-vous.*

*Entre deux confinements et malgré les règles gouvernementales, ce fût une journée de convivialité bien méritée autour d'un repas excellent, apprécié de tous.*



# ***Fleurir Saint Léger***

*Cette année encore l'association "Fleurir saint Léger" a œuvré pour égayer notre commune.*

*Nous remercions tous les bénévoles qui continuent à s'investir malgré leur découragement dû d'une part à la sécheresse et d'autre part au vandalisme.*

*En effet nous observons encore des vols de fleurs et plantes chaque année. Nous vous invitons à nous rejoindre embellir notre commune, si le cœur vous en dit, des bras en plus ne sont jamais de trop.*

*Encore merci à toutes ces personnes.*

*Les membres de l'association "Fleurir Saint Léger".*



## ***La vie de votre CPI***

*C'est avec un réel plaisir qu'il me revient de vous adresser ce petit Edito de Chef de Centre en ces temps difficiles, ne cédon pas à la morosité ambiante et au pessimisme.*

*Au contraire, nos valeurs de solidarité et de bienveillance qui ont toujours fait notre force doivent nous permettre de nous serrer les coudes, et de veiller précieusement les uns sur les autres.*

### ***A propos du CPI :***

*A ce jour le centre de Saint Léger Sous La Bussière assure toujours avec efficacité ses sorties quand elles sont nécessaires.*

### ***Effectifs :***

*Fort de ses 11 sapeurs-pompiers nous avons la joie et le devoir d'accueillir Adrien DESROCHES, dans nos rangs nous profitons encore de cet effectif jusqu'au départ en retraite durant 2021 de deux piliers du centre et c'est naturellement que je viendrais faire une campagne de recrutement pour notre centre.*

*Pour les volontaires s'adresser à la Mairie de Saint Léger Sous la Bussière.*



### ***Manifestation***

*La seule et unique manifestation, notre boudin annuel, s'est bien démarquée avec un excellent week-end de préparation et de vente à emporter dans le strict respect des gestes barrières et nous vous en remercions.*

*Le Chef de Centre, le Président d'amicale, les sapeurs-pompiers de Saint Léger, vous présentent leurs vœux les plus sincères pour l'année 2021*

## ***Le comité des fêtes***

*Cette année très particulière ne nous a pas permis d'organiser toutes nos manifestations habituelles.*

*Seule la choucroute a pu avoir lieu le 18 janvier 2020 et a rassemblé un grand nombre de convives. Lors de cette soirée très festive, vous avez pu apprécier la choucroute préparée par "L'assiette est dans le pré".*

*COVID oblige, nous avons été contraints d'annuler notre fête d'été et notre soirée Halloween.*



*Mais le comité reste mobilisé pour apporter un peu de gaieté dans le village, avec notamment l'installation du sapin et des illuminations. Merci à ceux qui prêtent main-forte pour cette occasion.*

*Nous renouvelons nos remerciements auprès de la municipalité pour le prêt de la salle des fêtes lors des manifestations.*

*Le comité des fêtes vous présente ses vœux les plus sincères pour l'année 2021 et espère pouvoir vous retrouver prochainement pour des moments conviviaux.*

*En attendant prenez soin de vous*

*Un petit rappel pour la location de nos tables ou chapiteaux : contacter Laurence 06.61.01.56.68 ou Justine 07.87.64.51.68.*



# ***Saint Léger sous la Bussière d'hier à aujourd'hui***

*Avec la conjoncture actuelle beaucoup de manifestations ont été annulées, nous avons donc décidé pour étoffer notre bulletin de vous présenter notre village d'hier à aujourd'hui.*

*Cela rappellera sans doute quelques souvenirs à certaines personnes et permettront à d'autres de découvrir notre petit village.*

*Nous vous exposerons un hameau par an et nous commencerons cette année par :*



*la Belouze : la B'louze indique un terrain fertile*

*Dans les années 1900 ce lieu-dit comptait : quatre aubergistes, une boulangerie, un charpentier, une couturière, un épicier, deux forgerons, un menuisier, un moulin et un sabotier.*

*A proximité des gares de Trambly, Pari-Gagné et Clermain, sur la grande place une grosse foire était organisée en mai et en juin, celle-ci permettait les transactions pour le gros bétail et la location des domestiques de culture.*



*Les marchés ont existé jusque dans les années 80, les sanldziron y exposaient, échangeaient et marchandait. Les gens finissaient par se retrouver dans l'un des deux cafés où ils aimaient discuter et déguster un bon repas composé traditionnellement d'escargots ou tout simplement, partager le verre de l'amitié.*

*Au fur et à mesure des années les foires ont disparu.*

*Ce café était tenu par la famille Lapalus*

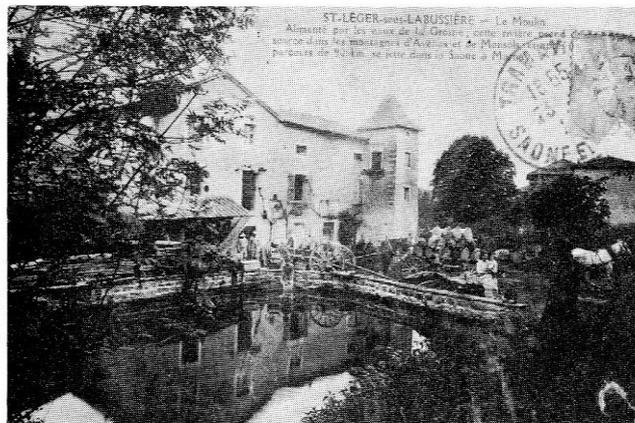


*Aujourd'hui sont installés à la Belouze : 2 menuisiers (Mr Chevalier et entreprise Laffay), un dépanneur informaticien Mr Gual, un bar-restaurant « La balade de Marboeuf » tenu par Mme Ernst*



*Un moulin situé sur la Grosne permettait d'écraser des quintaux de grains grâce à une meule de pierre. A côté de celui-ci une usine hydraulique était installée par Mr Plassard, permettant de produire de l'énergie électrique. La commune bénéficia ainsi très tôt d'un réseau d'alimentation en électricité.*

*Mme et Mr Stephan arrivés à St Léger depuis des années, ont rénové pendant tout ce temps ce vieux moulin avec passion, patience et détermination. Une pièce a été consacré pour un salon « Les chapeaux du moulin » où vous pouvez trouver toutes sortes de couvre-chefs.*



*Mr Plassard Jules, principal fondateur de plusieurs édifices à St Léger, fit construire dans les années 1900 un bâtiment accueillant une école de garçons, de filles et les services communaux. Par la suite une classe enfantine est fondée suivie d'une école ménagère annexe à l'école.*

*Les années passées les filles et les garçons étaient ensemble pendant les cours mais séparés lors des récréations. Les jeunes hommes se défoulaient dans la cour de*

*droite et les demoiselles dans celle de gauche. L'annexe a été transformée en salle de restauration ce qui est toujours le cas de nos jours.*

*Au fur et à mesure les classes ont changé, les enfants sont divisés dans les 2 parties du bâtiment suivant leur niveau.*

*En 2012 ce bâtiment a été réaménagé en mairie-école ; une partie est occupée par la section maternelle du RPI St Léger-Trambly-Germolles-St Pierre et l'autre est transformée en salle de*

*conseil. Cette pièce sert aux différentes réunions et permet à nos aînés de se retrouver une fois par mois.*

*Au-dessus de notre mairie le logement a été réhabilité et offre un joli appartement agréable et spacieux.*

*La salle des fêtes construite en 1985 louée aux gens du secteur et des alentours, est très appréciée par son agencement et sa situation ainsi que son grand parking. Les particuliers et les associations aiment y organiser des événements conviviaux.*

*Tout ce patrimoine est sauvegardé et entretenu grâce à tous les sanldzironns et notamment, notre maire qui depuis plusieurs mandats, veille à la sauvegarde des bâtiments.*

*En espérant que ce petit résumé sur « la Belouze » vous a plu, prenez soin de vous et de vos proches.*



# **Informations et adresses utiles**

**MAIRIE** : permanences au public les mardis et vendredis de 8 H 30 à 12 H 00  
Tél. / fax : 03 85 50 49 27 - Mail : [stleger71520.mairie@orange.fr](mailto:stleger71520.mairie@orange.fr)

**ECOLE**: (Grande section maternelle) :  
Mme Caroline DUREUIL  
Tél. : 03 85 50 44 45

**RESERVATION SALLE DES FETES** : auprès de Mr le Maire 03 85 50 49 08

**A.D.M.R.** : Tous les matins du lundi au vendredi de 9 h à 12 h  
Maison de Santé - 8 Rue de l'Hôpital 71520 TRAMAYES  
Tel. : 03.85.50.58.75

**RECENSEMENT MILITAIRE** : Il est rappelé à tous les jeunes gens (garçons et filles) qu'ils doivent se faire recenser en mairie de leur domicile. Cette démarche obligatoire est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur **16<sup>ème</sup> anniversaire**. Il leur est alors délivré une attestation qu'il est primordial de conserver car elle est dorénavant exigée lors d'inscription à divers examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, auto-école ...).

## ***Don du Sang Dates des collectes 2021***

**Association du Don du Sang de TRAMAYES**

*Salle des fêtes*

**Lundi 19 avril – de 14h30 à 18h30**  
**Lundi 12 juillet – de 14h30 à 18h30**  
**Lundi 25 octobre – de 14h30 à 18h30**  
**Lundi 27 décembre – de 14h30 à 18 h30**

**Amicale pour le Don du Sang bénévole de MATOUR**

*Salle du CART*

**Lundi 11 janvier – de 14h30 à 18h30**  
**Lundi 8 mars – de 14h30 à 18h30**  
**Mercredi 19 mai – de 8h30 à 12h30**  
**Mercredi 11 août – de 8h30 à 12h30**  
**Lundi 11 octobre – de 14h30 à 18h30**



# **Mandat Municipal 2020 - 2026**

## **DELEGUES AUX SYNDICATS ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

<i>DESIGNATION</i>	<i>DELEGUES TITULAIRES</i>	<i>DELEGUES SUPPLEANTS</i>
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER</b>	<i>Pierre LAPALUS</i>	<i>Gilles PARDON</i>
<i>Commission Subventions</i>	<i>Jocelyne THEVENET</i>	
<i>Commission Assainissement</i>	<i>Gilles PARDON</i>	
<i>Commission Urbanisme</i>	<i>Pierre LAPALUS</i>	
<i>Commission Economie</i>	<i>Jean-Marie VIVIER</i>	
<b>Délégués proposés à la Communauté de Communes</b>		
<i>SIRTOM de la Vallée de la Grosne (Syndicat de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères)</i>	<i>Jocelyne THEVENET - Jean-Marie VIVIER</i>	<i>CLOIX Jean-Charles</i>
<i>SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)</i>	<i>Gilles PARDON</i>	<i>Jean-Charles CLOIX</i>
<i>OFFICE de TOURINSME des Verts Vallons de Sud Bourgogne</i>	<i>Gilles Pardon – Catherine THOMAS</i>	
<b>Délégués élus</b>		
<i>SYDESL (Syndicat Départemental d'énergie de Saône &amp; Loire)</i>	<i>Denis PARDON - Patrice DROIN</i>	<i>Séverine SANGOUARD</i>
<i>Syndicat des Eaux de la Haute Grosne</i>	<i>LAPALUS Pierre – PARDON Denis</i>	<i>PARDON Gilles – CLOIX Jean- Charles</i>
<i>SIVOS DES GROSNE (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)</i>	<i>Marjorie BRETAIRE et Séverine SANGOUARD</i>	<i>Jocelyne THEVENET et Nadège VIVIER</i>

## **DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES**

<i>DESIGNATION</i>	<i>DELEGUES</i>
<b>VOIRIE COMMUNALE</b>	<i>Pierre LAPALUS, Gilles PARDON, Denis PARDON, Jean-Charles CLOIX, Patrice DROIN et Jean-Marie VIVIER.</i>
<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>	<i>Pierre LAPALUS, Gilles PARDON, Patrice DROIN, Denis PARDON, Séverine SANGOUARD et Catherine THOMAS</i>
<b>CIMETIERE COMMUNAL</b>	<i>Pierre LAPALUS, Gilles PARDON, Jean-Marie VIVIER et Nadège VIVIER.</i>
<b>BULLETIN MUNICIPAL ET SITE INTERNET</b>	<i>Pierre LAPALUS, Gilles PARDON et Séverine SANGOUARD.</i>
<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>	<i>Jocelyne THEVENET et Nadège VIVIER.</i>
<b>PERSONNES AGEES (repas pour les personnes à partir de 70 ans) (colis pour les personnes à partir de 72 ans)</b>	<i>Pierre LAPALUS, Gilles PARDON, Jocelyne THEVENET, Marjorie BRETAIRE, Catherine THOMAS et Nadège VIVIER.</i>



***Monsieur le Maire  
et son Conseil  
Municipal vous  
présentent tous  
leurs vœux  
pour cette  
nouvelle  
année 2021.***

***Prenez soins  
de vous.***